

Registrariat

MICROPROGRAMME ET DESS EN TECHNOLOGIE



Microprogramme

Procédure d'admission	Remplir le formulaire de candidature d'admission; le déposer au Registrariat selon les dates prévues au calendrier universitaire (se référer à l'annuaire des études supérieures pour plus de détails). Note: Une demande d'admission doit être complétée pour chaque microprogramme.
Particularité d'admission	La demande d'admission est acheminée au département d'attache du responsable du microprogramme. Ce dernier agit comme directeur d'études de l'étudiant.
Frais d'admission	84,21 \$ au premier microprogramme. Aucuns frais pour les deux autres, le cas échéant.
Structure du microprogramme	Le nombre de crédits associés à chacun des microprogrammes varie entre 9 et 15 crédits.
Plan d'études et choix de cours	Contrairement aux autres programmes d'études supérieures, l'étudiant n'a pas à compléter un plan d'études et à le faire approuver par son directeur d'études. Les cours prévus à la structure du programme sont versés automatiquement au plan d'études de l'étudiant. Le choix de cours s'effectue par le Web selon la procédure établie et disponible sur le site Web du Registrariat à : • Je veux faire • Études supérieures, • Choix de cours par le Web des étudiants réguliers aux études supérieures.
Inscription aux cours hors établissement	L'étudiant s'inscrit aux cours hors établissement par l'entremise du site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) à www.bci-qc.ca Important: les cours hors établissement sont autorisés uniquement s'ils font partie du programme.
Titre de l'attestation	Attestation d'études supérieures Cette attestation est émise automatiquement dès que les exigences du microprogramme sont atteintes.

ES-AD.12P (04-2008) (Rév.: 08-2018)

	Notre système académique de gestion ne permet, pour le moment, qu'un seul dossier actif. Si vous désirez suivre plus d'un microprogramme en même temps :
Microprogrammes en parallèle	 les cours du deuxième microprogramme seront « hors programme » (HP) dans le microprogramme actif; par la suite, il sera possible de transférer ces cours dans le deuxième microprogramme selon les conditions prévues dans les règlements des études supérieures.



DESS en Technologie

Baccalauréat en ingénierie;
OU
un diplôme jugé équivalent; et
avoir complété 2 ou 3 microprogrammes :
► totalisant au moins 27 crédits,
 moyenne cumulative de tous les cours réalisés dans les microprogrammes d'au moins 2,75 sur 4,0,
 les microprogrammes doivent avoir été réalisés au cours des 6 dernières années.
 Remplir le formulaire de candidature d'admission; le déposer au Registrariat dans les dates d'admission inscrites à l'annuaire.
84,21 \$
30 crédits constitués : → de 2 ou 3 microprogrammes, ayant chacun 3, 4 ou 5 cours totalisant au moins 9 crédits; → dans certains cas, un projet d'études supérieures de 3 crédits. Note : Selon la règle de transfert, peut transférer les cours du microprogramme dans le DESS.
Diplôme d'études supérieures spécialisées en Technologie (DESS en Technologie)